

CAHIER DES CHARGES DES EPREUVES DEPARTEMENTALES 2023

1/ Comité de l'Épreuve :

Le Comité de l'épreuve est constitué :

- D'un ou deux représentants du Comité départemental.
- D'un ou deux représentants de la Commission sportive du club organisateur.
- D'un arbitre ou **OBEC**.

Le Comité de l'épreuve doit s'assurer que la coordination avec les services de secours est organisée.

2/ Organisation sportive :

Heures d'ouverture : Vestiaire, Practice, Pro-shop, Bar avec petit déjeuner doivent être ouverts 45' avant le 1er départ.

Voiturettes : le Club doit mettre à disposition du Comité de l'Épreuve et de l'arbitre deux voiturettes. Les voiturettes ne sont pas autorisées aux compétiteurs et capitaines d'équipes.

Signaux sonores d'interruption et de reprise du jeu : 2 cornes de brume disponibles en état de marche.

Starter : le Club doit prévoir un Starter durant toute la durée de la compétition.

Tableau officiel : disponibilité d'un tableau de résultats 2X1 pour afficher les résultats et informations relatives à la compétition.

Terrain : préparation par Greenkeeper du golf sous préconisation du CD65 des plots de départ et drapeaux, mise en place drapeaux et tonte des greens les matins ou les soirs avant les premiers départs de la compétition.

Journée d'entraînement : accès gratuit au parcours la veille de la compétition pour tous les joueurs inscrits ; fixation des horaires d'accès fixés par le club organisateur.

Départs membres et Green-fees : aucun départ avant le 1er départ de l'épreuve, les départs sont possibles ½ heure après le dernier départ en partie de 3 ou de 4 joueurs uniquement.

Recording et résultats : une salle et une personne du Club organisateur mises à disposition pour gérer le Recording. Les résultats sont affichés à la fin de chaque Tour de l'épreuve sur le tableau de résultats.

Restauration : un service de restauration rapide doit être assuré avec priorité aux compétiteurs.

Licences et Certificats médicaux : le comité d'épreuve s'assure de la validité des licences et certificats médicaux des compétiteurs.

3/ Organisation financière :

Participation du Club : terrain, 2 voiturettes, locaux, informatique, starters et commissaires mis gracieusement à disposition du Comité pour la durée de la compétition.

Participation du Comité :

- **Compétitions par équipes** : le Club organisateur recevra une quote-part sur les droits d'engagement d'un montant de 80€ par équipe engagée pour les compétitions organisées sur deux jours et de 50€ pour les compétitions organisées sur une journée.

4/ Forfait :

Tout forfait d'équipe doit être notifié au moins 48 HS avant le début de l'épreuve, par fax ou email, le non-respect de cette règle entraîne l'exclusion de l'épreuve pour l'année suivante. Les droits d'engagement du Club forfait restent acquis au Comité départemental.